

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : jeudi 26 mars 2026 à 20 h salle de conseil municipal

Présents : BEAUDOUIN Jacques, BERTHOMET Céline, BIARDEAU Dominique, COTINAT Philippe, DECROIX Ingrid, DELAUNE Sylvie, DELSOL Nicole, FERRON Nicole, GERBAULT Régine, JOUOT Hubert, MEREY Nicolas, MONTIEGE Franck, RABEAU Aurelie, RENAUD Pascal, ROYAUTE Cyprien.

Secrétaire : Mme FERRON Nicole

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil du 10 mars et du 21 mars 2026
- Désignation du secrétaire de séance
- Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire
- Désignation des membres des commissions communales
- Election des membres commission d'appel d'offres
- Election des délégués et suppléants des syndicats
- Election du correspondant défense
- Election du représentant au CNAS
- Délibération fixation du nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S de Prissac et élection des membres issus du conseil municipal.
- Vote des indemnités de fonction (maire et adjoints)
- Délibération droit de préemption communale
- Point litige travaux cour école
- Projet enfouissement réseau télécom hameau La Rochechevreux. Signature convention enfouissement du réseau avec SDEI + devis étude Orange
- Questions diverses

1 APPROBATION DE PROCES-VERBAUX - 10 MARS ET 21 MARS 2026

Le conseil municipal de Prissac approuve le procès-verbal du 10 mars, ainsi que celui du 21 mars 2026.

M le maire commente certains points.

- Chaussée de l'étang : le maire souhaite une réunion « technique » pour définir les modalités de la fin de ce chantier. L'association de l'étang Rémy Louveau sera invitée pour cette rencontre.
- Salle multigénérationnelle : le projet présenté il y a une quinzaine de jours avoisine les 300 000 euros. Le maire propose de reconfigurer le projet, en liaison avec le club de foot. L'architecte travaille sur ce nouveau projet.

2 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nicole FERRON est désignée secrétaire de séance.

3 DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 20 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

4 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de créer quatre commissions municipales, à savoir :

- Finances et développement économique
- Travaux, projets d'investissement, voirie, chemins, assainissement et environnement
- Tourisme, musée, chemins de randonnée, culture, sport et loisirs
- Gestion du personnel

Sont élus les conseillers suivants :

1/ Finances et développement économique	- Franck Montiège - Jacques Beaudouin - Ingrid Decroix - Dominique Biardeau - Nicole Delsol - Sylvie Delaune
2/ Travaux, projets d'investissement, voirie, chemins, assainissement et environnement	- Pascal Renaud - Cyprien Royauté - Dominique Biardeau - Philippe Cotinat - Nicole Ferron - Franck Montiège
3/ Tourisme, musée, chemins de randonnée, culture, sport et loisirs	-Nicole Delsol - Nicolas Mery - Doninique Biardeau - Céline Berthomet - Aurélie Rabeau - Philippe Cotinat
4/ Gestion du personnel	- Celine Berthomet - Ingrid Decroix - Franck Montiège - Cyprien Royauté - Dominique Biardeau - Régine Gerbault

5 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus, à l'unanimité, en tant que :
Président : Hubert JOUOT, Maire

Membres titulaires :
A : Pascal RENAUD
B : Dominique BIARDEAU
C : Philippe COTINAT

Membres suppléants :
A : Franck MONTIEGE
B : Jacques BEAUDOUIN
C : Sylvie DELAUNE

6 ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES SYNDICATS

Le maire rappelle que, dans le cadre du renouvellement général du conseil municipal, il convient d'élire les nouveaux délégués et suppléants aux différents organismes et syndicats auxquels la commune adhère.

Sont élus, à l'unanimité des membres présents, les candidats suivants :

CDC / SYNDICAT	NOM PRENOM
CDC Marche Occitane-Val d'Anglin	- Hubert JOUOT, Maire - Sylvie DELAUNE, 1 ^{er} adjoint
CDC Marche Occitane-Val d'Anglin commission CLECT	- Hubert JOUOT
Syndicat du collège de st Benoit du Sault 2 titulaires	- Pascal RENAUD - Régine GERBAULT
Syn. Transport scolaire collège St benoit du Sault – 2 titulaires	- Pascal RENAUD - Régine GERBAULT
Syn. Départemental de transports scolaires de Buzançais 1 Titulaire- 1 Suppléant	- Nicole DELSOL (T) - Philippe COTINAT(S)
Syn. Transports scolaires d'Argenton S/C 2 titulaires 2 Suppléants	- Pascal RENAUD (T) - Cyprien ROYAUTE (T) - Ingrid DECROIX (S) - Régine GERBAULT (S)
Synd assainissement autonome et individuel de l'Indre 1 Titulaire 1 Suppléant	- Dominique BIARDEAU (T) - Franck MONTIEGE (S)
PNR Brenne 1 Titulaire 1 Suppléant	- Hubert JOUOT - Philippe COTINAT
Syn. Energies de l'Indre (SDEI)	- Philippe COTINAT
SYMCTOM Le Blanc 1 titulaire 1 suppléant	- Hubert JOUOT (T) - Nicole DELSOL (S)
Syn. Eaux Sonne et Abloux 1 titulaire 1 suppléant	- Dominique BIARDEAU (T) - Philippe COTINAT (S)
Syndicat du Golf des Rosiers	- Jacques BEAUDOUIN (T) - Nicole FERRON (T)
ATD 36	- Dominique BIARDEAU

7 ÉLECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, désigne Franck MONTIEGE en tant que correspondant défense de la commune de Prissac.

8 ÉLECTION DES REPRESENTANTS AU CNAS

En 2022, la commune de Prissac a adhéré au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour son offre de prestation sociale au profit des agents de la commune (obligation réglementaire).

Suite aux élections du 15 mars 2026, il convient de renouveler les représentants de la commune à cette structure.

Sont désignés à l'unanimité des membres présents :

M Franck MONTIEGE élu au collège des élus

M Arnaud BILLARD élu au collège des agents

9 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE PRISSAC ET ELECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil d'administration du CCAS est composé du maire, qui en est le Président, et d'un nombre égal de membres élus par le conseil municipal en son sein, et de membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Le CCAS comprend un nombre de membres compris entre 8 et 16.

Après délibération, sur proposition du maire, le conseil municipal fixe à 12 le nombre de membres au conseil d'Administration.

Les conseillers élus siégeant au CCAS sont :

- Sylvie DELAUNE
- Régine GERBAULT
- Nicole FERRON

- Nicole DELSOL
- Nicolas MEREY
- Céline BERTHOMET

10 VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION (MAIRE ET ADJOINTS)

Certains élus locaux peuvent percevoir des indemnités de fonctions, compte tenu de leur mandat : maire, maire adjoint, président, vice-président ... Les indemnités sont réglementées et plafonnées. Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant. Ces indemnités de fonctions constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Pour la commune de Prissac, les taux plafonds sont les suivants :

Population (habitants) : 586

Taux maximal (maire) = 44,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Taux maximal (adjoints) = 11,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Sur proposition du maire, le conseil municipal n'applique pas les taux plafonds et vote les suivants :

Fonction	Taux voté en % de l'indice brut terminal	Montant mensuel net (€)
Maire	40,03	1 422,62
Adjoint 1	10,70	380,27
Adjoint 2	10,70	380,27

11 DROIT DE PREEMPTION COMMUNALE

Le maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Morin-Goetgheluck, notaire à Saint Gauthier, concernant la vente de terrains situés dans le bourg de Prissac, parcelles cadastrées AB 0253-0255 pour un montant de cinq cents euros (500 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune pour l'achat de ces terrains.

12 LITIGE TRAVAUX DE LA COUR DE L'ECOLE

L'entreprise Eurovia a repris contact avec la mairie, présentant une nouvelle offre pour résoudre le litige des malfaçons de la rénovation de la cour de l'école : elle propose de reprendre certaines malfaçons, de ne pas intervenir sur les marquages ludiques. Les élus s'accordent pour dire que cette proposition ne correspond pas aux attentes de la commune ; ils souhaitent une reprise totale de la cour d'école. Le conseil municipal charge le maire de faire part de cette décision à l'expert mandaté par la mairie.

13 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU HAMEAU DE LA ROCHECHEVREUX. SIGNATURE CONVENTION

Le maire présente aux élus le projet de travaux d'enfouissement du réseau télécom, conjointement avec le réseau basse tension, au hameau de la Rochechevreux.

Le SDEI a fourni à la commune une convention pour la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau télécommunication Orange pour un montant de 40 000 € HT.

L'entreprise Orange a également adressé un devis et une convention complémentaire pour ces travaux à hauteur de 1 524.42 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le maire à signer la convention avec le SDEI pour 40 000 € HT,
- Autorise le maire à signer la convention et le devis Orange pour 1 524,42 € HT.

14 QUESTIONS DIVERSES

- L'assemblée générale de l'association « Les Ailes de Brenne » aura lieu samedi 28 mars à la mairie à 10h00. M Montiége demande si le dossier de reconstruction du hangar et d'acquisition de terrains par la commune a évolué.

- La médiathèque accueille une nouvelle exposition de peintures (par Mme Frédérique Bard) jusqu'au 18 avril. Le vernissage est ce samedi 28 mars à 11h00.

- Le maire a reçu M Guy, de la société Énoé, au sujet du projet agrivoltaïque de la Charpagne. Ce dernier annonce que ce projet est arrivé au stade du dépôt du permis de construire.

- Mme Bellurot, sénatrice, est venue en mairie ce jour pour échanger avec le maire sur divers sujets dont les commerces, l'école, le musée...

- le maire propose de réunir la commission Finances afin de préparer les budgets 2026 : rendez-vous est pris pour le 09 avril à 13h30.

15 TOUR DE TABLE

Mme Decroix fait part d'un souci d'éclairage public au hameau des Places : les anciens poteaux ont été déposés et il n'y a donc plus, pour le moment, d'éclairage public. M Biardeau demandera à la CdC MOVA s'il est prévu de réinstaller l'éclairage.

M Biardeau présente aux élus la procédure de reprise des biens sans maîtres initiée il y a plusieurs années. Cette action devrait aboutir en 2026.

M Renaud signale qu'il faudrait amener de la terre sur le terrain d'entraînement de foot. Le maire souhaite attendre que le terrain se stabilise.

M Beaudouin demande comment la commune peut faire face aux dépôts de déchets sauvages. Les marges de manœuvre sont restreintes mais il est possible de faire appel à l'OFB (Office français de la biodiversité) si les dépôts sont sur terrains en milieu naturel.

Prochaine réunion de conseil : mardi 28 avril, 19 h 30.

Levée de séance : 22 h 15